

ZONE

IMAGING

Zone Imaging Ltd.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Eco Zonifix B Fixateur Photographique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
--

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Eco Zonifix
Nombre du produit	5060594641107
Taille du récipient	200g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fixateur Photographique
Utilisations d'autres	Aucun

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Zone Imaging Ltd., Unit 6, 58b Alexandra Road, Enfield, Londres, EN3 7EH, Royaume Uni
Website	www.zoneimaging-photochemicals.co.uk
Émail	info@zoneimaging-photochemicals.co.uk
Tel d'urgence	+4477 609 96 515

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Substance

Classification (CE N° 1272/2008) [CLP/GHS]

Non classé pour les risques physiques ou pour la santé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes Aucun

Mention d'avertissement Aucune

Mentions de danger Aucune

Prevention **P261:** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 – Se laver l'équipement soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

2.3. D'autres dangers

D'autres dangers qui ne aboutit au classement Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
--

3.1. Mélanges listed énumérés ci-dessous avec des ajouts inoffensifs

Nom de Substance	Identifiants	% w/w	Dangers
Sodium thiosulphate	CAS# 7772-98-7 CE# 231-867-5 REACH# 01-2119531537-38	100	Non classés

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Air frais.

Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Lentilles de contact	Rincer abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact.
Ingestion	Faire boire de l'eau à la victime (deux verres au maximum). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir rubrique 2.2) et/ou dans la rubrique 11.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone, poudre d'extinction ou jet d'eau. Combattez les incendies plus importants avec un jet d'eau ou une mousse résistant à l'alcool. Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés	Pour cette substance, aucune limitation d'agents d'extinction n'est donnée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	Aucun, ce produit n'est ni inflammable ni explosif.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure des oxydes de soufre et de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs du feu.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Portez des lunettes, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire/respiratoire approuvé par NIOSH.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conseils pour les non-secouristes : Éviter l'inhalation de poussières. Évacuez la zone dangereuse, respectez les procédures d'urgence, consultez un expert. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales Ne pas laisser pénétrer dans le système de drainage, les eaux de surface ou souterraines. Recueillir et éliminer les déversements comme indiqué à la section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel et de nettoyage Couvrir les drains. Recueillir et absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois) ou reprendre à sec. Respecter les éventuelles restrictions matérielles (voir sections 7 et 10). Reprendre à sec. Éliminer correctement. Nettoyer la zone affectée. Éviter la génération de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Pour les précautions, voir rubrique 2.2.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage A conserver bien fermé, à l'abri de la lumière et dans un endroit frais. Ne pas stocker à proximité d'acides. Conseils de stockage pour s'assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de son étagère spécifiée : Stocker à des températures supérieures à 5°C. Conserver à des températures ne dépassant pas 25°C.

Classe de stockage Stockage chimique.

Règles techniques pour les produits dangereux Classe de stockage des substances (TRGS) (LGK) (Allemagne) Classe 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle: Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Changer les vêtements contaminés. Se laver les mains après avoir travaillé avec la substance.
Protection des yeux/du visage	Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU). Lunettes de protection.
Protection de la peau	Gants - matériau : Caoutchouc nitrile ; épaisseur de couche minimale : 0,11 mm ; temps de percée : 480 min.
Protection respiratoire	Nécessaire lorsque des poussières sont générées. Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et autres normes d'accompagnement relatives au système de protection respiratoire utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Cristaux blancs
Odeur	Aucun
pH @20°C avec Part B	7.38
Point de fusion	48°C
Point d'ébullition	>100°C
Point éclair coupe fermée	Not applicable
Température d'auto-inflammation	Ce produit ne s'enflamme pas automatiquement.
Propriétés explosives	Ce produit est non explosif.
Solubilité(s)	100% soluble dans l'eau.
Densité relative	N'est pas applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir les autres sous-sections de cette section pour plus de détails.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage prescrites. Aucun souci de stabilité.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Danger d'explosion avec : nitrates, nitrites, composés peroxy, oxydants forts

Réactions violentes possibles avec le fluor et les acides

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Évitez la chaleur excessive pendant des périodes prolongées. Éviter le contact avec les acides.

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter Acides forts. Éviter tout contact avec d'autres solutions photographiques.

10.6. Produits de combustion dangereux

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure des oxydes de soufre et de sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Information on toxicological effects

Effets toxicologiques Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

Mutagénicité sur les cellules

germinales Le produit ne contient aucune substance suspectée de provoquer des défauts génétiques.

Cancérogénicité Le produit ne contient aucune substance cancérigène.

Toxicité pour la reproduction Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles STOT – exposition unique: Pas disponible.

STOT – exposition répétée: Pas disponible.

Risques aigus et chroniques

pour la santé Pas de données disponibles

Toxicité aiguë DL/CL50 valeurs pertinentes pour la classification:		
Orale	DL50	>2,000 mg/kg (rat)
Inhalation	CL50	4h >2.6 mg/l (rat)
Dermique	DL50	>2,000 mg/kg (lapin)

Corrosion/irritation cutanée Aucune (lapin)

Corrosion/irritation cutanée Aucune (lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune (souris)

11.2 Les autres informations

Lorsqu'il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a aucun effet nocif selon notre expérience et les informations qui nous sont fournies.

SECTION 12: Ecological Information

12.1. Toxicity

Toxicité aiguë - poisson CL50, 96 heures: 510 mg/l, *Lepomis macrochirus* (Bluegill sunfish)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE50, 24 heures: 230 mg/l, *Daphnia magna* (Water flea)

Toxicité aiguë – algues ErC50, 72 heures: 100 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata* (green algae)

Toxicité aiguë – bactéries CE50, 3 heures: >1.000 mg/l, activated sludge

12.2. Persistence et dégradabilité

Persistence et dégradabilité Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Chemical Oxygen Demand (COD) – 405 mg/g

Remarks: (IUCLID)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles. Peu probable car le produit est soluble dans l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets indésirables

Information écologique supplémentaire Le rejet dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égouts. Doit être spécialement traité conformément aux réglementations officielles.

Élimination des emballages Les emballages non contaminés peuvent être utilisés pour le recyclage. Vider soigneusement les emballages contaminés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage approfondi et approprié avec de l'eau.

Classe de déchets 09 01 04 (solutions fixatrices)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non réglementé pour tous les modes de transport.

Numéro ONU (ADR/RID, IMDG, IATA)	Aucun
Désignation officielle de transport de l'ONU (ADR/RID, IMDG, IATA)	N'est pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID, IMDG, IATA	Aucun
Groupe d'emballage (ADR/RID, IMDG, IATA)	N'est pas applicable
Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	N'est pas applicable
Transport/Informations supplémentaires	Non dangereux selon ce qui précède caractéristiques.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état des connaissances à la date indiquée et sont fournis de bonne foi par Zone Imaging. Toute forme de garantie formelle ou implicite, vis-à-vis de ces informations, est toutefois exclue. N'utiliser ces renseignements qu'en complément d'autres informations et s'assurer que l'ensemble des données permet d'employer et d'éliminer correctement le produit sans risques pour la santé et la sécurité du personnel et des clients.

Publié par

Zone Imaging Ltd., Unit 6, 58b Alexandra Road, Londrés, EN3 7EH, Royaume Uni

Tel: +44 77 6099 6515

Email: james.lane@zoneimaginglab.co.uk

www.zoneimaging-photochemicals.co.uk

Date de publication 24/04/2023

Références littéraires clés et sources

de données

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Material Safety Data Sheet,

Misc. manufacturers. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

Abréviations et acronymes

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route)

RID: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CE: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CL50: Concentration létale à laquelle 50 % des animaux devraient mourir.

DL50: Dose létale à laquelle 50 % des animaux devraient mourir.

CE50: Concentration efficace de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 pour cent de la croissance des algues (CEb50) ou du taux de croissance des algues (CEr50) ou de l'immobilisation de Daphnia.

Mentions de danger dans leur intégralité

Aucune.